

## Les troubles de février 1871 à Nice

Entre particularisme, séparatisme et République

Henri Courrière

---



**Édition électronique**

URL : <http://cdlm.revues.org/2693>

ISSN : 1773-0201

**Éditeur**

Centre de la Méditerranée moderne et  
contemporaine

**Édition imprimée**

Date de publication : 15 juin 2007

Pagination : 179-208

ISSN : 0395-9317

**Référence électronique**

Henri Courrière, « Les troubles de février 1871 à Nice », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 74 | 2007, mis en ligne le 13 novembre 2007, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://cdlm.revues.org/2693>

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2016.

© Tous droits réservés

---

# Les troubles de février 1871 à Nice

Entre particularisme, séparatisme et République

Henri Courrière

---

- 1 Les 8, 9 et 10 février 1871, la ville de Nice est secouée par trois journées de troubles et d'émeutes provoquées par la proclamation des résultats des élections législatives, l'interdiction du journal de langue italienne *Il Diritto di Nizza* et l'arrestation de plusieurs hommes politiques locaux. Si ces événements furent sans gravité – ils ne causèrent aucun mort et firent seulement quelques blessés, essentiellement parmi les forces de l'ordre – ils marquèrent néanmoins profondément l'opinion et la vie politique locales<sup>1</sup>.
- 2 Les troubles de février 1871 sont de fait particulièrement révélateurs de la complexité de la situation politique locale à Nice peu de temps après la chute de l'Empire et la proclamation de la République. Ils provoquent et dévoilent en effet une véritable cristallisation des tensions et des forces politiques existant dans la ville à ce moment. Ces troubles s'inscrivent cependant dans un triple contexte. La guerre et la situation politique nationale incertaine, tout d'abord, influencent l'attitude et le discours des représentants locaux de l'État, notamment du préfet.
- 3 Par ailleurs, la vie politique à Nice se caractérise par une montée en puissance, dans les discours des hommes politiques locaux, de thèmes particularistes qui revendiquent la prééminence voire l'exclusivité des natifs du département dans la vie politique municipale. Enfin, cette période est marquée par l'essor d'un courant séparatiste pro-italien, aussitôt après l'annonce de la proclamation de la République.
- 4 Les partisans de l'Italie se divisent cependant entre trois tendances. Les conservateurs, aristocrates, militaires et membres de la bourgeoisie, sont attachés à la dynastie de Savoie. Lors de l'annexion de 1860, certains d'entre eux sont restés à Nice et se sont ralliés à l'Empire, tandis que d'autres ont quitté la ville tout en continuant d'entretenir des liens avec elle<sup>2</sup>. La deuxième tendance regroupe les républicains garibaldiens, patriotes italiens, opposés à l'empire. La troisième, enfin, rassemble des libéraux pro-italiens, également opposés au régime de Napoléon III, auquel ils reprochent son autoritarisme.

- 5 Un certain nombre de travaux ont été déjà consacré à cette crise. La plupart, cependant, sont l'œuvre d'historiens locaux amateurs, qui ne respectent pas toujours les règles méthodologiques de critique des documents, de contextualisation, de comparaison et de problématisation<sup>1</sup>.
- 6 Certains de ces travaux sont en outre surtout révélateurs des usages politiques du passé local<sup>2</sup>. Il convenait donc de revenir aux sources afin d'essayer de mieux comprendre le déroulement, la nature et le sens de ces événements. Les sources concernant cet épisode sont assez abondantes mais d'interprétation délicate. Outre la presse locale et les différents rapports conservés aux archives départementales de Nice et d'Aix-en-Provence et aux archives nationales, deux témoins de l'époque ont laissé de précieux témoignages : le publiciste républicain Mark Ivan (pseudonyme d'Henri Mouttet) et le conseiller municipal historien bonapartiste Jean-Baptiste Toselli<sup>3</sup>. Leur caractère extrêmement partisan, voire polémique, conduit cependant à prendre avec une grande prudence les informations qu'elles contiennent. Le vocabulaire employé, notamment, doit être l'objet d'une analyse particulièrement critique.
- 7 Cette crise peut être appréhendée selon plusieurs axes. Elle apparaît tout d'abord comme une conséquence des modalités de l'annexion de 1860. Loin de l'unanimité décrit par certaines sources, son déroulement a été en effet assez complexe et a entraîné d'importantes recompositions politiques à l'échelle locale<sup>4</sup>. Après s'être rallié à l'Empire en 1860, de nombreux notables locaux hésitent en effet sur la stratégie à suivre. En ce sens, cette crise s'inscrit pleinement dans la problématique des changements de souveraineté des espaces frontaliers<sup>5</sup>.
- 8 Cependant, ces événements sont également révélateurs de la complexité du processus de construction des identités locales et nationales au XIX<sup>e</sup> siècle. Les années 1860-1880 se situent en effet au cœur de la mise en place et de la définition des identités nationales et locales, tant du point de vue de la création d'une « *communauté imaginaire* » que du rejet de l'autre, du non-national. Cette nationalisation de la société est en outre particulièrement sensible dans les régions frontalières<sup>6</sup>. La question de l'identité apparaît ainsi particulièrement complexe à Nice, entre francité, italianité et « *nissardité* ».
- 9 Les discours des acteurs, représentants de l'État et notables locaux, apportent de précieux renseignements sur la construction et l'agencement de ces identités emboîtées et sur les représentations et les tensions qu'elles suscitent. Le contexte troublé de la guerre de 1870-1871 constitue en outre un moment particulièrement important de la construction de l'identité nationale républicaine<sup>7</sup>. Plus largement, cette crise permet d'étudier au plus près la mise en œuvre et le fonctionnement de cultures politiques antagonistes, entre une culture politique républicaine « jacobine » et des notables locaux dont la culture politique est davantage libérale.
- 10 Dès lors, plusieurs questions doivent être posées. Ces troubles, qualifiés de séparatistes par les autorités, le sont-ils vraiment ou reflètent-ils l'importance de l'identité communale en Italie et dans le sud de la France ? Les Niçois sont-ils considérés comme français ou comme italiens par les représentants de l'État ? Il conviendra donc d'étudier les discours des différents acteurs de cette crise, les stratégies politiques et discursives qu'ils mettent en œuvre, ainsi que les représentations dont ces discours et ces stratégies sont porteurs.
- 11 Ces événements nous renseignent en outre sur la recomposition des forces politiques locales à l'occasion d'un changement de régime dans un espace, l'ancien comté de Nice,

annexée depuis seulement dix ans à la France et marquée par la présence de partisans de l'Italie et l'existence d'un fort discours particulariste.

- 12 Nous étudierons tout d'abord les origines et les prémices de ces troubles, puis leur déroulement, avant de nous pencher sur les différentes interprétations auxquelles ils ont donné lieu.
- 13 Avant même la chute de l'Empire, la vie politique niçoise est marquée par un essor des thèmes particularistes dans la presse et le discours de plusieurs hommes politiques locaux. Les élections municipales de juillet 1870 entraînent notamment une recrudescence de cette rhétorique. Selon un rapport de l'avocat général d'Aix au procureur général de cette ville, des « tendances » séparatistes s'étaient ainsi manifestées à l'occasion de ces élections<sup>12</sup>.
- 14 Il semble cependant qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de séparatisme pro-italien. Le 6 juillet 1870, un « Comité niçois » a été en effet créé pour « *écarter des élections municipales toute ingérence étrangère à la localité* » et pour soutenir le maire sortant, François Malausséna, qualifié de « *ferme défenseur de l'autonomie niçoise* »<sup>13</sup>. Le Comité niçois a pour organe un journal quotidien, *L'Indépendant de Nice*<sup>14</sup>, qui publie dans son premier numéro un programme très « nissardisant », mais non séparatiste. Selon Mark Ivan et les différents rapports préfectoraux, il semble que François Malausséna ait ainsi cherché à riposter à la montée de l'opposition et à l'offensive menée contre lui par le journal républicain *Le Phare du Littoral*. *L'Indépendant de Nice* et le Comité niçois disparaissent peu de temps après les élections municipales, mais leur existence, même brève, montrent l'essor de thèmes particularistes au sein de la vie politique locale. Ceux-ci permettent en effet de mobiliser l'électorat en désignant des coupables commodes aux problèmes locaux : l'administration, le préfet et les Français d'outre-Var. Ils traduisent également l'inquiétude des notables locaux dont les places qui leur étaient habituellement réservées dans l'administration sont prises par des hommes extérieurs à la ville. François Malausséna, qui a eu pendant dix ans une position très pro-française, a peut-être également cherché à se rallier les partisans de l'Italie afin d'assurer son élection.
- 15 Le déclenchement de la guerre et les défaites françaises jouent ensuite un rôle déclencheur. Selon le rapport de l'avocat général d'Aix-en-Provence, le conflit a ainsi entraîné un « *développement inquiétant* » des « *tendances hostiles* » à la France<sup>15</sup>. La population de Nice semble en effet avoir mal accueilli la guerre. De nombreux cas de désertions, facilités par la proximité de la frontière, sont signalés. Le conflit perturbe également l'accueil des hivernants. En définitive, estime l'avocat général, « *la France était obligée de demander à ses enfants beaucoup de sacrifices d'hommes et d'argent et la population niçoise n'était disposé ni aux uns ni aux autres* »<sup>16</sup>. La récente annexion à la France explique vraisemblablement en partie ce manque de patriotisme, mais dans de nombreuses autres régions également, les populations ont accueilli la guerre avec davantage de résignation que d'enthousiasme<sup>17</sup>.
- 16 L'annonce de la proclamation de la République se produit dans un contexte tendu. Le 4 septembre, selon le procès-verbal de la séance du conseil municipal, une « *bande d'environ cent personnes* » envahit la salle du conseil et demande « *l'adoption de mesures énergiques pour le maintien de l'ordre dans la ville* ». Les manifestants veulent en fait, selon le procès-verbal, « *prendre possession des pouvoirs municipaux* »<sup>18</sup>. Ils sont dirigés par Auguste Raynaud, conseiller général de Nice-Est, élu peu de temps auparavant avec le soutien des

républicains. Comme dans les autres villes de France, les militants républicains cherchent à prendre le contrôle de la municipalité.

- 17 Quelques troubles sans gravité ont lieu le 5 septembre. Un groupe d'individus parcourt ainsi les rues de la ville en criant et ouvre les prisons, tandis que les gardes mobiles abandonnent leurs casernes et que certains rejoignent les perturbateurs. La garde nationale sédentaire et la population auraient cependant empêché l'évasion de la plus grande partie des détenus<sup>17</sup>. Le même jour, le conseil municipal se rallie à la République et appelle au calme. Le lendemain, le préfet Denis Gavini confie l'administration de la ville au Conseil général, qui nomme une commission de cinq membres<sup>18</sup>. Elle est composée d'Auguste Raynaud, Louis Piccon, Alexandre Gazan, Prosper Girard et Constantin Bergondi<sup>19</sup>.
- 18 Le nouveau préfet républicain, Pierre Baragnon, arrive à Nice le 8 septembre. Il maintient dans son ensemble le conseil municipal élu en août et nomme Louis Piccon à la tête de la municipalité<sup>20</sup>. Ce dernier, avocat, a été député au Parlement de Turin avant l'annexion. Depuis 1860, il est conseiller général du canton de Sospel<sup>21</sup>. Le nouveau maire fait aussitôt publier une adresse dans laquelle il dit avoir accepté la charge de maire pour « *donner l'exemple de dévouement avec lequel tout citoyen doit concourir à l'affermissement de la République* », qui constitue « *le seul gouvernement ayant pour base la moralité et la vertu* »<sup>22</sup>. Le ralliement du conseil municipal à la République se fait donc sans difficulté majeure.
- 19 Selon Mark Ivan, cependant, les conseillers municipaux auraient suscité des « difficultés administratives » au préfet et seraient restés fidèles à l'ancien maire François Malausséna, qui a quitté Nice<sup>23</sup>. Les conseillers auraient notamment encouragé les « dispositions hostiles de cette partie infime de la population qui avait vu avec froideur le retour du comté de Nice à la France<sup>24</sup> ». Sur l'ensemble du territoire national, les notables attachés au Second Empire ont également adopté une attitude de résistance passive<sup>25</sup>. Durant tout le mois de septembre, une certaine agitation séparatiste pro-italienne se développe et la situation demeure globalement tendue, malgré les appels au calme du préfet. Ce dernier ordonne l'expulsion pour séparatisme de plusieurs « *agitateurs* » qui ont choisi la nationalité italienne en 1860 et fait publier en français et en italien une lettre de Garibaldi dans laquelle le général niçois appelle ses amis à « *soutenir la République par tous les moyens* »<sup>26</sup>. Cette activité séparatiste demeure difficile à cerner, faute de source. Ces tensions ne sont cependant pas spécifiques à Nice et s'inscrivent dans une atmosphère très tendue dans les villes du Sud, matérialisée par la formation de la Ligue du Midi, le 18 septembre<sup>27</sup>.
- 20 Afin de couper court aux tensions, le préfet décide de procéder à des élections municipales, prévues pour le 25 septembre<sup>28</sup>. Il lance à cette occasion un appel à « *l'entente commune* » et encourage la constitution d'une liste de conciliation rassemblant tous les partis, y compris séparatiste<sup>29</sup>. Un « *Comité niçois* » s'est en effet formé en vue des élections. Le 21 septembre, le lendemain de l'entrée des troupes italiennes à Rome, il adresse au *Movimento* une dépêche dans laquelle il déclare que « *le peuple niçois, joyeux de l'entrée à Rome, attend l'accomplissement du programme national* »<sup>30</sup>. Ses principaux membres sont Louis Piccon et son fils, le banquier Septime Avigdor et l'avocat Alfred Borriglione<sup>31</sup>. C'est à ce moment, selon Mark Ivan, que Borriglione et Raynaud quittent le parti républicain, auquel ils appartenaient auparavant et, à partir du 21 septembre, participent aux réunions du Comité niçois<sup>32</sup>. Le 22 septembre, celui-ci organise une réunion à l'Hôtel de l'Univers, présidée par Avigdor, au cours de laquelle Borriglione pose sa candidature aux

élections législatives et prononce un discours où, selon Baragnon, il s'engage à réclamer à la Constituante la séparation de Nice d'avec la France et à faire revenir de l'armée les soldats originaires du département<sup>21</sup>. Au même moment ont lieu les élections des chefs de la garde nationale, au cours desquelles des « *officiers niçois séparatistes* » sont élus dans plusieurs compagnies<sup>22</sup>. Enfin, le 24 septembre, à la veille des élections, le comité fait afficher une proclamation donnant aux électeurs les noms de ses candidats, rompant ainsi avec la liste de conciliation à laquelle il s'était associé.

- 21 Le préfet change alors de stratégie. Il annule les élections et demande sa démission à Louis Piccon. Il rétablit également l'état de siège, qui avait été assoupli pendant les élections, désarme la garde nationale et nomme une nouvelle commission municipale de cinq membres, dont il prend la présidence<sup>23</sup>. Alfred Borriglione et plusieurs membres du comité quittent la ville tandis que Septime Avigdor part en Italie<sup>24</sup>. Le préfet nomme également des commissions municipales dans plusieurs autres communes du département<sup>25</sup>. Une fois celles-ci mises en place, il lève l'état de siège, le 8 octobre<sup>26</sup>. La situation est donc rétablie lorsque le préfet reçoit l'ordre de se rendre à Tours pour expliquer sa conduite, ce qui tend à montrer que son action ne fait pas l'unanimité au sein du gouvernement provisoire. Il quitte Nice au début du mois d'octobre<sup>27</sup>.
- 22 L'extrême partialité et la rareté des sources empêchent malheureusement de mieux connaître tous les tenants et aboutissants de cet épisode. Le Comité niçois est-il réellement séparatiste ? C'est ce qu'affirment les rapports administratifs et Mark Ivan. Mais en l'absence d'autres sources, il semble difficile d'accepter leurs opinions sans précaution. L'adresse envoyée au *Movimento* indique bien une réelle sympathie pour la cause de l'unité italienne. Mais celle-ci implique-t-elle nécessairement une volonté de séparation d'avec la France ? Même s'il y avait incontestablement des partisans de l'Italie à Nice, il semble excessif d'y assimiler totalement le Comité niçois. En outre, le gouvernement italien a répondu par une fin de non-recevoir à la demande d'aide française, le 8 août<sup>28</sup>, ce qui a certainement conduit les fonctionnaires français et certains républicains comme Mark Ivan à être très hostile à tout courant proclamant sa sympathie pour ce pays. Le comité est par ailleurs constitué d'éléments très hétérogènes, puisqu'on y trouve des républicains locaux comme Auguste Raynaud ou Alfred Borriglione, mais aussi des conservateurs libéraux ralliés à l'Empire en 1860 et proches de François Malausséna, comme Louis Piccon ou Septime Avigdor. Le comité a surtout rassemblé différents notables locaux, inquiets de la situation politique française.
- 23 Il faut avoir ici à l'esprit la fragilité des soutiens à l'annexion de 1860. Les seuls véritables partisans de la France étaient essentiellement des républicains patriotes francophiles, ralliés à l'empire, et qui ont été rapidement écartés du pouvoir. Les autres partisans de l'annexion étaient des conservateurs, attirés par l'ordre et le soutien à la religion, et des négociants libéraux, séduits par la prospérité économique du Second Empire. On peut comprendre que ces deux derniers groupes étaient prêts à retourner au Piémont si la France semblait dans la guerre. Il convient enfin de relier ces événements à l'ensemble de la situation prévalant en France, et notamment dans le Sud, à ce moment-là, situation marquée par une situation particulièrement troublée<sup>29</sup>.
- 24 Le nouveau préfet, Marc Dufraisse, arrive à Nice le 22 octobre et doit aussitôt affronter une situation tendue. Le 31 octobre, des « *mouvements tumultueux* » se produisent dans les couloirs et les escaliers de la préfecture<sup>30</sup>. Le 6 novembre a lieu une « *manifestation populaire* », tandis qu'une députation, à laquelle participe Alfred Borriglione, demande au

nouveau préfet le rétablissement du conseil municipal et l'armement de la garde nationale<sup>25</sup>. Après un discours du préfet, la foule se disperse en criant « *Vive la République*<sup>44</sup> ». Le secrétaire général de la préfecture qualifie pourtant cette manifestation d'« *hostile à l'administration française* ». Dans plusieurs villes du Sud, des tensions ont également eu lieu entre les autorités et les militants républicains locaux<sup>26</sup>. Autre signe de tension, deux conseillers généraux, Constantin Bergondi et Auguste Raynaud, refusent de voter un emprunt de 700 000 francs pour la Défense nationale<sup>27</sup>. Certains notables commencent donc à se désolidariser du gouvernement, mais on peut penser qu'ils étaient avant tout opposés à la continuation de la guerre, comme beaucoup de conservateurs et de républicains modérés.

- 25 Le 15 novembre, le préfet nomme une nouvelle commission municipale, dirigée par le baron Joseph Elisi de Saint-Albert<sup>28</sup>. Le *Phare du Littoral* remarque à cette occasion que « *le petit commerce et l'élément purement niçois y sont abondamment représentés* ». Le préfet a donc essayé de répondre à la principale revendication du parti niçois. Dans sa déclaration, le président de la commission municipale appelle ses concitoyens à prouver que Nice est « *toujours la ville fidèle aussi bien dans la bonne que dans la mauvaise fortune* » et conclut sa déclaration par « *Vive la France! Vive la République!* ». Là encore, le ralliement de la municipalité à la République est donc complet. Marc Dufraisse continue par ailleurs la politique d'expulsion de Pierre Baragnon. Des arrêtés d'expulsion sont ainsi pris contre trois habitants de Nice de nationalité italienne, considérés comme étant des meneurs du parti séparatiste<sup>29</sup>. Le 24 novembre, un ancien menuisier de nationalité italienne est également expulsé pour avoir tenu publiquement des « *propos offensant et proféré des menaces contre la France et les autorités françaises* ». C'est également à ce moment que se structure le parti « *séparatiste* » à Nice.
- 26 Le procureur de la République de Nice assure que le « *parti séparatiste* » a existé « *de tout temps* » à Nice, mais que depuis la proclamation de la République il a « *relevé la tête et a dit bien haut que la République renversant toutes les œuvres de l'Empire, devait revenir sur le vote de 1860* ». Le parti se serait mis en outre « *en communication avec les comités de Turin, Gênes et Coni* ». Ces comités semblent en effet avoir joué un rôle important au cours de cette période. Le secrétaire général de la préfecture assure ainsi que les « *sécessionnistes de Nice correspondaient avec l'étranger et avec les comités italiens de Florence, de Gênes, de Coni* ». Le comité le plus important et le plus actif semble être celui de Florence. Le nom complet du Comité Central Niçois (Comitato Centrale Nizzardo) de Florence, est « *Società di soccorso e di previdenza dei Nizzardi residenti in Italia* ». Il s'agit donc d'une société de secours mutuel, dont le président est Edoardo Roux, avocat<sup>30</sup>. Selon l'avocat général d'Aix, le comité niçois de Florence s'est constitué en octobre 1870, dans le but de « *faire converger toutes les forces vers l'accomplissement du but suprême* » en encourageant la création de comités locaux dans chaque province<sup>31</sup>. Ces comités sont vraisemblablement constitués de notables attachés à la dynastie de Savoie qui ont choisi de quitter la ville pour s'installer en Italie en 1860. Leur discours est cependant très ambigu, le « *but suprême* » pouvant indiquer la constitution d'une société de secours mutuel nationale comme le retour de Nice à l'Italie. Il convient également d'en relativiser l'importance numérique. Le *Phare du Littoral* parle ainsi de « *soi-disant comités niçois de Turin et de Florence* », et estime le nombre de leurs membres à une douzaine de personnes qui ont « *formellement et volontairement renié leur pays d'origine* ».

- 27 À Nice, le parti « *séparatiste* » se structure au cours du mois de novembre. Le procureur de la République indique ainsi que « *le complot a pris naissance* » au début de ce mois. Des réunions ont lieu chez Pecoud, marchand de vin à Nice, qui fait un voyage en Italie avec Verola, avocat. Un « *Cercle niçois* » est également créé à Nice au même moment<sup>35</sup>. Son président est Honoré Bressa, propriétaire à Nice<sup>36</sup>. C'est également à la même époque qu'est fondé le quotidien en langue italienne *Il Diritto di Nizza* qui, selon le procureur de la République, « *n'a cessé d'attaquer les autorités françaises et de revendiquer Nice pour l'Italie*<sup>37</sup> ».
- 28 Le premier numéro du *Diritto di Nizza* paraît le 6 novembre. Un de ses principaux rédacteurs est un avocat membre du comité de Florence, Joseph André. Le but du journal, selon Mark Ivan, est avant tout de « *combattre les hommes de 1860 qui avaient fait l'annexion*<sup>38</sup> ». Dans son programme, les rédacteurs du journal disent également qu'ils souhaitent que le journal ait une « *couleur indigène et niçoise* » et que la « *couche qui a effacé l'élément indigène et qui a continuellement parlé en notre nom de nos affaires retourne aux proportions primitives* ». Le journal indique qu'il s'intéressera aux besoins que « *nous seuls enfants de Nice pouvons connaître et que l'élément étranger n'a jamais pu comprendre* ». Sur le plan politique, les rédacteurs se disent « *hommes d'ordre, mais libéraux et progressiste avant tout*<sup>39</sup> ». L'avocat général d'Aix estime que ce premier numéro « *pose nettement, quoiqu'avec quelques précautions de langage, le programme séparatiste*<sup>40</sup> ». Pourtant, le ton de ce programme est plutôt particulariste. Pour Mark Ivan, d'ailleurs, le *Diritto* reprend en cela le programme de *L'Indépendant de Nice*<sup>41</sup>.
- 29 Le journal rencontre rapidement un succès important. Selon l'avocat général d'Aix, le *Diritto* « *sut profiter très habilement de toutes les circonstances favorables pour se rendre populaire et multiplier le nombre de ses adhérents*<sup>42</sup> ». Il demande ainsi le réarmement de la garde nationale de Nice, qui a été désarmée « *pour cause de tendances séparatistes* », et réclame des élections municipales afin de remplacer la commission municipale nommée par le préfet. En même temps, le journal accuse le plébiscite de 1860 d'avoir été un « *infâme escamotage* » et demande à la République de « *soumettre de nouveau la question d'annexion à un vote sincère*<sup>43</sup> ». Pour le secrétaire général de la préfecture, le *Diritto* prêche donc « *ouvertement et hautement la sécession* » et invite « *la population, en termes violents, à la désobéissance aux lois françaises et à la révolte*<sup>44</sup> ».
- 30 Le *Diritto* tient en fait un discours extrêmement ambigu. Mark Ivan souligne ainsi que le journal se présente avant tout comme un « *organe indigène* ». Le quotidien, pour « *attirer à lui les Niçois sans distinction d'opinions politique ni de nationalité, il les flatte, il les plaint et, afin de rendre plus profonde la scission entre l'élément indigène et l'élément français, il va jusqu'à leur dire qu'ils ont été effacés par les Français qui ont étouffé leurs aspirations et qui se sont arrogé le droit de parler seuls au nom des intérêts de la ville de Nice*<sup>45</sup> ». Pour Mark Ivan, c'est ainsi en « *réunissant sous son drapeau Niçois et Italiens* » que le *Diritto* devient le premier journal de Nice<sup>46</sup>. Le journal se fait enfin « *l'apôtre ardent de la paix à tout prix* ». Le 1<sup>er</sup> février, le journal et le Comité niçois font ainsi imprimer une adresse à Garibaldi, lui demandant de « *porter devant la chambre qui allait se réunir les vœux de Nice pour la paix et la revendication de son droit sacré de nationalité* ». Cette adresse est colportée sous le nom de « *pétition pour la paix* » et recueille un nombre important de signatures<sup>47</sup>.
- 31 Le secrétaire général de la préfecture indique que, au même moment, la police « *signalait des réunions fréquentes des sécessionnistes* », notamment chez le marchand de vin Pecoud. D'autres réunions ont également lieu dans un cercle situé place Garibaldi, vraisemblablement le Cercle niçois<sup>48</sup>. Le secrétaire général assure enfin que pendant la

durée de la guerre, les principaux membres du comité « *s'affichèrent les ennemis de la France et saluèrent avec joie toutes nos défaites, tous nos malheurs, tous nos désastres* ». L'un d'entre eux, assure-t-il, « *applaudissait en apprenant la capitulation de Paris et disait tout haut qu'il voudrait voir la grande ville réduite en cendres*<sup>32</sup> ». Cette activité amène l'administration à réagir. Le 26 novembre, Joseph André, de nationalité italienne, est expulsé parce qu'il est « *notoirement hostile à la France et qu'il sème la division entre les citoyens, qu'il se livre à des menées ayant pour but de porter atteinte à notre unité nationale, et que sa présence dans le département est de nature à compromettre la paix publique*<sup>33</sup> ».

- 32 Les deux journaux de langue française de Nice adoptent des positions différentes par rapport au parti « *séparatiste* », qui traduisent les hésitations des républicains « *français* » face au développement du séparatisme. Le *Journal de Nice* estime ainsi qu'il n'existe pas de parti italien à Nice, mais seulement un groupe d'agitateurs<sup>34</sup>. Le *Phare du Littoral* écrit pour sa part que le « *parti dit parti niçois cherche à amener la séparation de Nice de la France, l'annulation du plébiscite de 1860, le retour de Nice à l'Italie*<sup>35</sup> ». Le journal adopte cependant une position conciliante vis-à-vis de cette revendication, en assurant notamment qu'il ne conteste pas le fait « *que l'annexion de Nice à la France ait été une faute politique, que le plébiscite n'ait pas été loyalement fait et qu'il y ait lieu d'en mettre la validité en question* ».
- 33 Le *Phare* souligne cependant que la question « *ne peut pas se discuter sous le feu de l'ennemi* » et que « *toute tentative de séparation, aussi longtemps que la France est en guerre, n'est rien moins qu'une trahison devant l'ennemi*<sup>36</sup> ».
- 34 Concernant le retour de Nice à l'Italie, le journal assure donc qu'il ne voit « *aucun inconvénient à ce qu'on discute de cette éventualité*<sup>37</sup> », mais il incite le « *parti niçois* » à suivre les conseils du comité de Turin de ne faire « *pas de manifestations, pas d'agitation, pas de menaces, rien qui puisse troubler la tranquillité de Nice ou nuire à la République française*<sup>38</sup> ».
- 35 Le *Phare* voit dans les maladroites de l'administration sous l'Empire la cause principale du rejet de la France et de l'attirance pour l'Italie. Le journal estime ainsi que les habitants de Nice « *ont eu le malheur de ne connaître la France jusqu'ici que sous le régime despotique de Bonaparte* », ce qui « *ne pouvait manquer de leur faire regretter la liberté piémontaise d'autrefois* ». Il assure cependant que « *Nice française, Nice républicaine n'aura à regretter aucune des libertés du passé*<sup>39</sup> ». Le *Phare* estime également que, à la suite de l'annexion, une « *horde de fonctionnaires impériaux de tous les grades sont accourus pour prendre possession de la contrée annexée* » et l'ont traitée « *en pays conquis* ». Pour le journal, « *ces Français-là ont été qualifiés de Français d'outre-Var* » et représentent la « *tendance à écraser les habitants de Nice pour tout accaparer entre leurs propres mains ; la tendance, en un mot, [...] à traiter le peuple de Nice non pas en frères, mais en peuple conquis*<sup>40</sup> ».
- 36 Cette position compréhensive du *Phare* est cependant extrêmement minoritaire et traduit peut-être la sympathie de ces rédacteurs pour les républicains partisans de l'Italie, avec lesquels ils ont fait alliance sous le Second Empire. La majeure partie des autorités, nous l'avons vu, se montre très hostiles à la remise en question de l'annexion, qu'elles assimilent à une forme de trahison. Les élections législatives du 8 février 1871 contribuent à accroître ce sentiment d'incompréhension.
- 37 Comme dans le reste de la France, les élections législatives sont marquées par la précipitation dans laquelle elles sont organisées. À Nice, la structuration des partis en présence souligne l'impréparation du parti républicain « *français* », non séparatiste. Ces derniers sont en effet divisés entre une tendance modérée, regroupée autour du *Phare* du

- Littoral*, un courant plus à gauche, réuni autour d'un nouveau journal, *Le Réveil des Alpes-Maritimes*, enfin une tendance républicaine conservatrice, celle du *Journal de Nice*<sup>38</sup>.
- 38 *Le Phare*, comme les autres journaux républicains, se prononce pour la continuation de la guerre<sup>39</sup>. Il soutient les candidatures de Giuseppe Garibaldi, Edmond Adam et Henri Lefèvre, ingénieur à Nice<sup>40</sup>. L'Association internationale républicaine de Nice, liée au *Réveil des Alpes-Maritimes*, se déclare également contre « toute paix qui ne sauvegarderait pas complètement l'honneur national et l'intégrité du territoire » et soutient les candidatures de Giuseppe Garibaldi, Henri Lefèvre, Henri Cernuschi et Ricciotti Garibaldi<sup>41</sup>. Le *Journal de Nice*, enfin, appelle à voter pour Giuseppe Garibaldi, Edmond Adam, Boniface Désiré Féraud et le préfet Marc Dufraisse<sup>42</sup>.
- 39 La candidature du préfet divise fortement le camp républicain « français ». *Le Phare du Littoral* considère ainsi que celui-ci est « moralement inéligible » à cause de ses fonctions. Le journal estime également que le préfet « n'a pas cherché l'appui et les sympathies des éléments républicains de la localité », qu'il a « pactisé avec le bonapartisme » et mécontenté les républicains en maintenant le personnel de la préfecture tel qu'il l'avait trouvé. Dufraisse a en outre « froissé gratuitement, inutilement le peuple par ses gendarmes en faction autour de la préfecture et ses sentinelles jusque dans les couloirs » et tient un discours ambigu en parlant « de guerre dans ses discours et de paix dans sa profession de foi électorale ». Surtout, le préfet « repousse toute solidarité avec Garibaldi, pour des raisons qui ne paraissent bonnes à personne<sup>43</sup> ». Marc Dufraisse refuse en effet de figurer sur la même liste que le général niçois. Le parti républicain est donc, comme dans le reste de la France, extrêmement divisé. *Le Phare du Littoral* s'inquiète d'ailleurs du nombre trop élevé de candidats, au nombre de onze, et redoute une division des voix<sup>44</sup>.
- 40 Le *Diritto* et le Comité niçois se montrent, pour leur part, très actifs. Selon le procureur de la République, les élections donnent ainsi aux séparatistes le « moyen d'affirmer d'une façon plus énergique leurs sentiments italiens ». Outre celle de Giuseppe Garibaldi, ils soutiennent les candidatures de Louis Piccon, Constantin Bergondi et Alfred Borriglione, « dont les aspirations italiennes ne sauraient être mises en doute<sup>45</sup> ». La nature de ces candidatures pose cependant problème. Les sources administratives les considèrent en effet comme étant « séparatistes » ou « italiennes ». Pourtant, dans leurs professions de foi publiées le 4 février 1871, les trois candidats du comité niçois se déclarent partisans de la paix et de la République<sup>46</sup>. Selon Mark Ivan, les trois candidats auraient en fait accepté un mandat impératif secret le 1<sup>er</sup> février dans lequel ils s'engageaient, en cas de victoire, à voter pour la paix et à tout faire pour obtenir le retour de Nice à l'Italie<sup>47</sup>. L'existence réelle de ce mandat, que seul le témoignage de Mark Ivan atteste, reste cependant difficile à prouver et, en l'état actuel de nos recherches, il est tout à fait légitime de douter de son existence.
- 41 Cette liste est cependant considérée par l'administration comme étant séparatiste. Le secrétaire générale assure ainsi que les élections « donnèrent courage aux sécessionnistes », que leurs « manœuvres devinrent alors plus ardentes et plus audacieuses » et que la « liste même de leurs candidats, tous séparatistes déclarés, indique l'état de leur esprit », liste qui fut « prônée avec des commentaires séditieux anti-nationaux<sup>48</sup> ». Selon l'avocat général, en outre, « l'attitude sécessionniste du *Diritto* » s'accrut pendant la campagne<sup>49</sup>. Le Comité niçois organise ainsi une manifestation électorale le 5 février sur la place de l'église du Vœu, avec un drapeau niçois<sup>50</sup>. Borriglione y aurait fait un « discours séparatiste » selon l'avocat général, « fort accentué » et « en patois niçois » pour le secrétaire général<sup>51</sup>.

- 42 Les élections sont un succès incontestable pour les candidats du Comité niçois et du *Diritto*. Giuseppe Garibaldi, Constantin Bergondi et Louis Piccon sont élus et obtiennent de très bons résultats à Nice, tandis que Marc Dufraisse doit essentiellement sa victoire aux voix de l'arrondissement de Grasse. Pour l'avocat général d'Aix, il s'agit bien d'un « *triomphe éclatant* » pour les partisans du *Diritto* : à Nice, le candidat de leur liste qui obtient le moins de voix en rassemble 3677 tandis que Marc Dufraisse n'en obtient que 759<sup>82</sup>.
- 43 Ces résultats doivent cependant être appréhendés avec prudence. *Le Phare* calcule ainsi que « *l'opinion niçoise séparatiste* » a rassemblé 54 742 voix, en y comptant la moitié des voix données à Ricciotti Garibaldi et les trois quarts de celles données à son père, mais il souligne également que les « *suffrages français de toutes opinions* », conservateurs, légitimistes, orléanistes et républicains, sont au nombre de 55 259. Ces voix « *françaises* » se sont cependant éparpillées entre douze candidats différents ce qui, pour *Le Phare*, explique les résultats<sup>83</sup>.
- 44 La position pacifiste de ces candidats a été également déterminante. Le journal souligne ainsi que « *nos adversaires se sont présentés surtout comme les candidats de la paix* », ce qui « *avait l'air de rejeter les nôtres dans les rangs de ceux qui veulent la guerre à tout prix* ». Pour Mark Ivan, de la même manière, les membres du comité niçois ont donné aux élections une « *signification tout autre que celle que les électeurs niçois avaient voulu leur donner* », car ceux-ci « *avaient voté pour des candidats républicains, désirant la paix* », et non pour la séparation<sup>84</sup>. C'est en outre en grande partie pour cette raison que ces élections furent un succès pour les candidats monarchistes à l'échelle nationale.
- 45 Les maladresses de Marc Dufraisse ont été également en grande partie responsables des résultats. *Le Phare* reproche ainsi au préfet sa « *haine* » envers Garibaldi et regrette que « *par une infatuation qu'on ne s'explique pas, ce préfet, ce soi-disant républicain, a lutté contre le grand patriote niçois jusque dans les bureaux de la Chambre* ». L'avocat général estime également que la candidature de Dufraisse « *était une bonne fortune* » pour le *Diritto*, en lui permettant « *d'attaquer de la manière la plus violente le représentant le plus élevé de l'autorité française, sans qu'il fut possible à celui-ci d'employer contre ces agressions les moyens légaux* », car en « *défendant le préfet, il aurait paru faire les affaires du candidat*<sup>85</sup> ». Jean-Baptiste Toselli, enfin, assure que la candidature du préfet « *blessa naturellement les Niçois qui voulaient être représentés par l'élément du pays* » et que le refus de Dufraisse de figurer sur la même liste que Garibaldi fut très mal ressenti par la population<sup>86</sup>.
- 46 Le résultat des élections à Nice correspond aux tendances observées dans le reste de la France, puisque ce sont essentiellement, si l'on met à part le cas particulier de Garibaldi, des candidats favorables à la paix qui ont été élus. En outre, Constantin Bergondi et Louis Piccon ne sont pas des inconnus pour les électeurs de Nice, puisqu'ils ont déjà occupé, des postes d'élus : Constantin Bergondi est conseiller général de St-Sauveur de 1860 à 1864 puis à partir de 1868 ; Louis Piccon a été député au Parlement de Turin et est conseiller général depuis 1860. Le corps électoral a choisi avant tout deux notables locaux reconnus et expérimentés, plutôt conservateurs et libéraux, partisans de la paix.
- 47 La première manifestation a lieu le soir de la proclamation des résultats, le 8 février. Les sources donnent des descriptions très différentes de cette soirée. Selon l'avocat général d'Aix, en effet, une « *foule tumultueuse parcourut les rues de Nice et se rendit sous les fenêtres du consul général d'Italie aux cris de Vive Nice, Vive l'Italie*<sup>87</sup> ». Selon le secrétaire général de la préfecture, Louis Piccon « *fit un discours dans lequel il ne cacha pas ses idées et sa politique italiennes* », tandis qu'Alfred Borriglione aurait promis à la foule de la « *délivrer du joug des*

*étrangers qui l'opprimaient* ». La manifestation se serait alors rendu au consulat d'Italie et à la préfecture où elle aurait crié « Vive l'Italie ! À bas la France ! Mort aux Français !<sup>50</sup> ». Le procureur de la République, pour sa part, parle de « manifestations hostiles à la France et favorables à l'Italie » et assure que la foule criait « Vive l'Italie ! À bas la France ! À bas le préfet !<sup>51</sup> ».

- 48 Jean-Baptiste Toselli, en revanche, donne une lecture très différente de cette soirée. Selon lui, une « foule immense, folle de joie et chantant des hymnes italiens, partit de l'hôtel de ville en criant Vive Nice ! Vive Nice ! » et en portant une bannière sur laquelle était inscrit « INRI », pour « I Nizzarda Ritornarono Italiani ». Il ajoute que la population niçoise « resta toujours calme et désireuse de maintenir l'ordre dans le pays<sup>52</sup> ».
- 49 Les différentes versions divergent donc sensiblement. Si toutes les sources s'accordent sur la tonalité globalement pro-italienne de la manifestation, seuls le secrétaire général de la préfecture, ainsi que le procureur de la République, évoquent des cris hostiles à la France ou au préfet. De fait, il semble qu'il s'agit plutôt ici d'une manifestation de joie habituelle à l'annonce des résultats d'une élection<sup>53</sup>, plutôt que de troubles véritablement séparatistes et hostiles à la France. Les déclarations d'Alfred Borriiglione peuvent également être interprétées dans un sens plus particulariste que séparatiste. Les « étrangers » qui « opprimaient » Nice peuvent désigner les fonctionnaires de la préfecture. Seuls les cris en faveur de l'Italie, s'ils ont bien été poussés, semblent indiquer une tonalité séparatiste.
- 50 Les troubles débutent véritablement le 9 février, lorsque le préfet publie une proclamation et un arrêté interdisant le *Diritto*. Dans sa proclamation, Marc Dufraisse justifie sa décision en soulignant que « durant la nuit du 8 au 9 février, des attroupements tumultueux ont poussé des cris insultants pour la France » et explique qu'il a voulu « faire taire cette feuille qui, depuis quatre mois bientôt, agite et trouble cette ville<sup>54</sup> ». Les troubles éclatent lorsque le préfet essaie de procéder à une perquisition dans les locaux du journal. Marc Dufraisse espérait en effet y trouver les preuves d'un complot. Il explique ainsi au procureur qu'il était « sur les traces d'un complot dont les preuves devaient se trouver dans les bureaux du *Diritto* » et qu'une perquisition « lui paraissait indispensable<sup>55</sup> ». L'avocat général assure également qu'il existait un complot à Nice visant à « exciter la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres » et que le parti séparatiste allait « passer des paroles à l'action ». Selon lui, « si l'autorité se décidait enfin à agir et à mettre un terme à cette agitation anti-française, il devait lui être facile de se procurer les preuves du complot en procédant rapidement à des perquisitions sérieuses et simultanées soit aux bureaux du *Diritto*, soit au domicile des chefs connus du parti séparatiste<sup>56</sup> ». En période de guerre ou de crise, les rumeurs concernant l'existence de complot ou la présence d'espions sont en effet particulièrement nombreuses<sup>57</sup>.
- 51 L'opération a été manifestement mal préparée. Selon l'avocat général, en effet, « aucune précaution n'avait été prise pour assurer la sécurité de ceux qui procédaient à cette opération<sup>58</sup> ». De fait, lorsque les magistrats chargés de faire appliquer l'arrêté se présentent aux bureaux du *Diritto*, ils sont « immédiatement cernés par une foule animée des plus mauvaises intentions<sup>59</sup> ». Le préfet envoie alors pour les protéger des marins qui se trouvent à la préfecture, qui sont « assaillis de projectiles » à leur arrivé. Des soldats arrivent peu de temps après et sont également attaqués. La foule essaye de les désarmer et une pierre est jetée sur le substitut du procureur. Les émeutiers crient « À bas la France, Vive l'Italie ! ». L'arrivée de la gendarmerie à cheval met fin aux troubles et le calme semble alors revenir

mais, en fin d'après-midi, la préfecture « *subit un siège en règle* ». Les vitres donnant sur la rue de la Préfecture sont brisées et des manifestants essayent de forcer la porte des bureaux<sup>52</sup>. Le soir, des groupes d'émeutiers se rassemblent sur la place de la Préfecture, où sont stationnées des compagnies de l'escadre de Villefranche<sup>53</sup>. Le secrétaire général de la préfecture décide alors de descendre, ceint de son écharpe, pour ordonner aux manifestants de se disperser, mais il est accueilli par les cris de « *Vive Garibaldi! Vive l'Italie! À bas les Fayos* », ce dernier terme étant un surnom injurieux donné aux Français<sup>54</sup>. Une soixantaine de personnes, encerclée par les troupes, essaye de fuir et frappe les marins à coup de poing, de cannes et de casse-tête. Plusieurs arrestations ont lieu dans la soirée, ce qui n'empêche pas des groupes de se reformer<sup>55</sup>. Le secrétaire général donne alors l'ordre de faire évacuer les terrasses du cours Saleya où les émeutiers se sont réfugiés et d'où ils lancent des pierres sur la troupe. La circulation est interdite autour de la préfecture et le calme revient au cours de la nuit<sup>56</sup>.

- 52 Le lendemain, dans la matinée, le préfet ordonne l'arrestation d'un « *certain nombre d'individus qu'il considérait comme les meneurs* », mais avec des forces « *si insuffisantes qu'une partie des personnes désignées et trouvées dans la rue réussirent à s'échapper des mains des agents et à passer la frontière* ». Dans l'après-midi, quand les arrestations des principaux meneurs sont connues, une nouvelle manifestation a lieu et regroupe 200 à 300 personnes sur le cours Saleya<sup>57</sup>. Louis Piccon, qui se trouve parmi les manifestants, est « *très agité* » et « *excitait la foule par son attitude et par ses paroles* ». Lorsque le secrétaire général lui demande de se retirer parce que sa présence est une cause de désordres, il lui répond « *C'est vous [...] qui faites ici de la révolte* ». Pour le député, ce sont donc les représentants de l'administration qui, par leurs mesures, sont responsables de l'agitation. La foule, pour sa part, siffle le fonctionnaire et crie « *Vive l'Italie* ». Des gendarmes dispersent les manifestants tandis que le secrétaire général fait interdire la circulation sur le cours, la place et la rue de la Préfecture. Le soir, des groupes se reforment<sup>58</sup> et sont dispersés, mais les hommes en faction reçoivent des pierres qui leur sont lancés des étages supérieurs des maisons. À dix heures, le secrétaire général décide de se rendre dans les rues « *signalées comme particulièrement hostiles* », avec un peloton de sergents de ville. Quelqu'un tire trois coups de feu, vraisemblablement sur le secrétaire général de la préfecture, qui n'est pas touché<sup>59</sup>. À 11 heures et demi, le calme n'étant pas revenu, le secrétaire général redescend et constate que les marins subissent encore des jets de pierres. La police fait alors évacuer les petites rues proches de la préfecture<sup>60</sup> et le calme revient peu à peu. Le lendemain, samedi, le préfet prend des mesures « *pour empêcher les attroupements et maintenir l'ordre* ».
- 53 Ce sont donc les mesures prises par l'administration qui ont déclenché les troubles. Ceux-ci apparaissent en effet comme étant des réactions aux mesures considérées comme arbitraires par une partie de la population. Dans un contexte général de conflit entre les autorités et de tension due à la guerre, le préfet a manifestement réagit trop vivement à la manifestation du 8 février au soir. La certitude de l'existence d'un complot a également joué un rôle important dans sa décision d'interdire le *Diritto* et d'arrêter les meneurs du « *parti niçois* ». Alors que la légitimité du pouvoir des autorités est mal assurée, une partie de la population est vraisemblablement choquée par ces interventions et réagit en s'en prenant au bâtiment symbolisant cette autorité, c'est-à-dire la préfecture.
- 54 L'administration préfectorale réagit rapidement aux troubles. Dès le 10 février, le président de la commission municipale, Joseph Elisi de Saint-Albert, est remplacé par Jean Draghi<sup>61</sup> et, le 11 février, Marc Dufraisse interdit le journal *La Vocce di Nizza*, qui a succédé

au *Diritto*<sup>55</sup>. Le 19 février, cependant, un nouveau quotidien en langue italienne, *Il Pensiero di Nizza*, prend sa suite. L'administration réagit surtout par l'arrestation des auteurs des troubles dont la plupart sont, selon le préfet, des « étrangers appelés ou envoyés ici par les comités qui complotent à Turin, à Coni, à Gênes, comme à Nice<sup>126</sup> ». Dans les soirées du 9 et du 10, la police et les militaires ont arrêté une soixantaine de personnes « *qui se livraient à des actes de violence et qui poussaient des cris séditieux*<sup>57</sup> », mais la plupart d'entre eux est libérée faute de preuves. Les arrestations les plus importantes concernent les meneurs des troubles. Sept personnes sont ainsi arrêtés sur ordre du préfet : Verola, avocat, Piccon, employé de commerce, Trabaud et Brès, banquiers, Truchi, agent d'affaires, Joseph Martin, propriétaire, et Joseph Seassaud, épicier<sup>58</sup>. Quatre autres personnes sont en fuite : Alfred Borriiglione, Joseph Bovis, administrateur gérant du *Diritto*, Pecoud, marchand de vin, et Milon, notaire. La plupart des meneurs appartiennent donc au monde du négoce et du droit, milieu traditionnellement de tendance libérale. Il convient également de noter que, en 1860, si les juristes étaient majoritairement hostiles à l'annexion, les négociants et commerçants y étaient en revanche favorables, ce qui montre un changement de position notable de leur part. Bovis, Pecoud, Borriiglione, Milon et Seassaud sont considérés comme étant les principaux meneurs du complot<sup>59</sup>. L'avocat général ne se fait cependant pas d'illusion sur le résultat de ces poursuites et estime que, si « *l'existence d'un complot pourra être moralement démontrée* », il est impossible « *d'en acquérir la preuve légale et bien plus encore de prouver que tel ou tel prévenu y a participé*<sup>60</sup> ». Les perquisitions opérées, le 15 février, demeurent en effet sans résultat et les auteurs des troubles, jugés à Aix, sont finalement relaxés. Seuls le gérant et l'imprimeur du *Diritto* sont poursuivis pour délit de presse<sup>61</sup>.

- 55 La façon dont ces troubles sont perçus et interprétés par les différents témoins et acteurs locaux est particulièrement révélatrice de l'existence de représentations très différentes, voire antagonistes, de la situation politique de Nice et, au-delà, de la ville elle-même. Le procureur de la République assure ainsi que les troubles avaient pour but le « *renversement des autorités, l'expulsion des Français du comté de Nice et le retour de cette province à l'Italie*<sup>62</sup> ». Lors de l'examen de la validation de son élection à Nice, le 9 mars à l'Assemblée nationale, Marc Dufraisse parle pour sa part de « *vêpres niçoises* » et souligne que son but, en posant sa candidature, était avant tout de s'opposer à Garibaldi, « *partisan de la sécession de Nice*<sup>63</sup> ». Il affirme d'ailleurs que « *les plus grandes difficultés qui lui ont été suscitées à Nice sont provenues du fait des amis de Garibaldi* » et assure que « *annuler cette élection, ce serait affaiblir la puissance du parti français à Nice*<sup>64</sup> ». Marc Dufraisse est un républicain de 1848, imprégné d'une culture républicaine très patriotique et jacobine, ce qui peut expliquer son aversion pour Garibaldi et, plus largement, pour toute expression de sympathie ou d'attachement envers un pays autre que la France<sup>65</sup>.
- 56 L'avocat général d'Aix dénonce enfin ce qu'il considère comme étant de la vénalité de la part de la population niçoise, en assurant que :
- 57 « *de même qu'en 1860 elle [Nice] avait trouvé avantageux de se séparer de l'Italie, au moment où celle-ci avait à liquider toutes les charges de la guerre d'indépendance, et de se réunir à la France, disposée à dépenser beaucoup en faveur d'une nouvelle province, de même elle trouvait commode de se séparer de la France, au moment où allaient se réaliser toutes les conséquences d'une guerre désastreuse*<sup>66</sup> ».

- 58 Cette image très négative de Nice n'est pas sans évoquer celles des Italiens et des méridionaux, à une époque où se construisent justement les stéréotypes nationaux et régionaux<sup>137</sup>.
- 59 D'autres témoins ou acteurs sont cependant d'avantage nuancés. Pierre Baragnon, dont Marc Ivan cite une lettre, estime ainsi que « *la France a compromis Nice [...] dès qu'elle n'a pas su accueillir au moins avec quelques respects diplomatiques, le patriote italien dans son assemblée de Bordeaux* »<sup>138</sup>. De la même manière, Marc Ivan estime que Dufraisse « *eut le tort de se laisser entraîner, le lendemain des élections, sur la pente de répressions aussi exagérées que l'avait été sa tolérance antérieure* »<sup>139</sup>. Si certains de ces témoins soulignent la responsabilité des autorités dans le déclenchement de la crise, la plupart y voient donc avant tout la preuve de l'existence d'un complot séparatiste ou du moins d'une manœuvre du parti séparatiste. Le fait que ces témoins soient extérieurs à la ville a cependant certainement joué un rôle dans la perception qu'ils ont eu des événements.
- 60 L'analyse des troubles par les notables locaux est en effet très différente. Dans un discours qu'il prononce à l'Assemblée nationale, le 11 mars, Louis Piccon reconnaît ainsi qu'il existe bien à Nice des « sympathies pour la maison de Savoie », mais il assure que celles-ci sont « loin d'être des idées séparatistes<sup>140</sup> ». Le député assure en outre qu'il n'appartient pas à ce parti<sup>141</sup>. Ce sont selon lui les maladroites de l'administration et notamment l'arbitraire de Marc Dufraisse, qui ont provoqué l'essor du parti séparatiste. Jean-Baptiste Toselli accuse également Marc Dufraisse et son secrétaire d'être responsables des troubles et dénonce les « inqualifiables abus de pouvoir » des deux « dictateurs effrénés<sup>142</sup> ». Il assure en outre que c'est pour favoriser sa candidature que le préfet « osa qualifier de séparatistes les trois candidats niçois<sup>143</sup> ». Pour ces deux notables locaux, la brutalité de l'administration aurait ainsi provoqué une radicalisation de la population qui explique l'essor du parti « italien ».
- 61 L'origine des troubles serait donc extérieure. Jean-Baptiste Toselli accuse ainsi les journaux « français », « turbulents et fanatiques, dirigés et soutenus par des Français étrangers à Nice et rédigés [...] en langue française » par « bon nombre de Provençaux<sup>144</sup> ». Il assure que le *Diritto* était « le seul journal [...] qui soutenait les franchises de Nice<sup>145</sup> », et qu'il « s'acquiesce de nombreuses sympathies à son début, soit à cause de la langue dans laquelle il était écrit, soit parce qu'il promettait d'être un journal vraiment niçois<sup>146</sup> ». Cette question de la langue renvoie selon Toselli à la méconnaissance des spécificités locales par les autorités. L'ancien conseiller municipal assure ainsi que le *Diritto* fit « monter le sang au cerveau et tourner la tête aux autorités républicaines, qui finirent par déclarer que c'était une feuille séparatiste, écrite en langue étrangère ». Or, pour Toselli, « cette seule assertion prouvait que ces magistrats ignoraient parfaitement les mœurs, les coutumes et les tendances niçoises », puisque l'italien est « la langue la plus familière des Niçois, quoiqu'ils entendent parfaitement le français et plusieurs autres langues<sup>147</sup> ». Le conseiller municipal revendique ainsi l'italianité de la population niçoise et la légitimité de la revendication à celle-ci.
- 62 Cette critique des autorités nationales débouche enfin sur un repli sur l'identité locale. Jean-Baptiste Toselli dénonce ainsi l'arbitraire des « autorités qui nous sont toujours imposés par les gouvernements » et assure que, si les « vrais Niçois sont quelques fois hostilement tenaces et de mauvaise humeur, c'est la faute du gouvernement qui, après leur avoir envoyé des magistrats de cette pire espèce, les soutient contre le vœu de la population<sup>148</sup> ». Il plaint enfin la « pauvre Nice », qui a « toujours voulu et soutenu ses franchises municipales », mais a dû « se soumettre à la force brutale d'un seul individu et supporter une commission spéciale nommée arbitrairement

par une autorité improvisée<sup>63</sup> ». Toselli a par ailleurs écrit plusieurs ouvrages sur l'histoire de Nice<sup>64</sup>. Le mythe des anciennes franchises municipales et la relecture idéalisée du passé permettent ici de légitimer la dénonciation de l'arbitraire républicain. Jean-Baptiste Toselli apparaît ainsi comme un personnage représentatif des notables libéraux conservateurs niçois, ralliés à l'Empire, anti-jacobins et attachés à la prééminence des natifs du département dans la vie politique municipale.

- 63 Il convient cependant de prendre avec précaution ces deux témoignages et d'essayer de faire la part des stratégies discursives visant à minorer le caractère italien de la crise. Le discours de ces deux notables locaux, qui ne sont pas les seuls à exprimer ce type d'opinion, nous semble néanmoins révélateurs du hiatus existant entre la culture politique républicaine, française, et celle des notables locaux, davantage libérale et encore en partie italienne. Ces derniers revendiquent en effet une sorte de droit pour Nice d'avoir une certaine part d'italianité. Cette revendication apparaît impossible aux représentants de l'État et, plus largement, de la majeure partie des acteurs « *non-Niçois* » de ces événements. Pour eux, en effet, l'identité française ne peut être qu'homogène, unifiée, et toute revendication d'altérité culturelle représente forcément une sorte de trahison<sup>65</sup>. Au même moment, en outre, la Ligue du Midi suscite l'inquiétude du gouvernement, tandis la guerre provoque une certaine hantise de la trahison et une exaltation du sentiment patriotique. Par ailleurs, le refus du gouvernement italien d'aider la France dans le conflit a vraisemblablement provoqué un rejet de tout ce qui pouvait venir de l'autre côté des Alpes chez des hommes comme Marc Dufraisse ou Mark Ivan. Ce sont donc bien deux lectures antagonistes de la crise qui se font ici face, chacune renvoyant à des représentations plus vastes de la nation.
- 64 Ces troubles entraînent d'importantes conséquences sur la vie politique à Nice et sur les différentes représentations de la ville. Ils fournissent en effet des arguments aux partisans du retour de Nice à l'Italie, qui s'en saisissent afin de dénoncer l'arbitraire du pouvoir français, qu'il soit impérial ou républicain. En 1871, un avocat nommé Degiovanni publie ainsi un mémorandum, approuvé par le Comité niçois de Turin, demandant le retour de Nice à l'Italie<sup>66</sup>. Le mémoire critique principalement le plébiscite de 1860, mais aussi l'attitude de la préfecture lors des troubles de février<sup>67</sup>. Sa publication provoque un débat dans la presse, notamment dans *Le Phare du Littoral*, tout au long du mois de mars, sur la « *question niçoise* », c'est-à-dire sur la nationalité de Nice<sup>68</sup>.
- 65 Les troubles entraînent également des conséquences importantes pour l'image de Nice. Le 13 juillet 1871, le *Journal de Lyon* publie ainsi un article racontant qu'une manifestation aurait eu lieu à Nice, au cours de laquelle la foule aurait crié « *Vive Garibaldi, À bas la France, Mort aux Français, Mort à Lefèvre*<sup>69</sup> », ce dernier étant le député républicain « *français* » élu lors des élections complémentaires de juillet. Aussitôt, une pétition demande au préfet de démentir ces faits, les pétitionnaires disant qu'ils veulent « *soutenir l'honneur et les intérêts de Nice, frauduleusement attaqués*<sup>70</sup> ». Dans un rapport au ministre de l'Intérieur, le préfet rapporte qu'il y a bien eu quelques cris anti-français, mais qu'ils ont été proférés par un petit groupe de manifestants, et demande la condamnation de l'auteur de l'article<sup>71</sup>.
- 66 Cette anecdote, parmi d'autres, montre l'image fortement dégradée de la ville, soupçonnée d'être en réalité toujours italienne. En sens inverse, en septembre 1871, le consul de France à Gênes demande au préfet de rappeler à l'ordre le *Journal de Nice*, qui a affirmé dans un article que le gouvernement italien soutient les séparatistes dans le

comté de Nice et en Savoie<sup>158</sup>. Manifestement, les deux gouvernements souhaitent éviter que Nice ne devienne une source de tensions entre les deux pays.

- 67 La nature du « *parti niçois* » apparaît finalement beaucoup plus complexe que tendrait à le laisser penser une lecture non-critique des rapports administratifs et des témoignages de l'époque. S'il est incontestable que le Comité niçois compte parmi ses membres de réels partisans du retour de Nice à l'Italie, il semble cependant excessif de le qualifier de séparatiste dans son ensemble. Tous ses sympathisants, à notre avis, n'étaient pas des séparatistes voulant à tout prix le retour de Nice à l'Italie. Le comité réunit surtout des libéraux conservateurs ralliés à l'Empire, comme François Malausséna ou Jean-Baptiste Toselli, et des républicains modérés comme Alfred Borriglione ou Auguste Raynaud. Ils bénéficient de l'exaspération d'une partie de la population face à une politique préfectorale maladroite et de la frustration de certains notables devant l'accaparement des places dans l'administration par des Français « *d'outre-Var* ».
- 68 Dans une période de trouble et d'incertitude très élevée, notamment concernant l'évolution politique de la France, tous ces courants se rejoignent pour occuper le vide brusquement laissé par la chute du régime. Nous avons d'ailleurs souligné l'extrême ambiguïté des termes employés par les représentants ou les membres du « *comité niçois* » qui, s'ils dénotent incontestablement une réelle sympathie pour l'Italie, ne réclament pas aussi clairement ni aussi fermement qu'on aurait pu le croire la sécession de Nice d'avec la France. Cette dernière semble être simplement une possibilité qu'il convient d'envisager. Le *Diritto*, en revanche, est plus nettement partisan du retour de Nice à l'Italie, ainsi que les comités niçois situés en Italie.
- 69 Cette crise renvoie également aux modalités de l'annexion de 1860. La plupart des notables locaux s'y sont en effet ralliés une fois qu'ils ont compris qu'elle allait se produire. On peut dès lors comprendre que, l'empire ayant été renversé et la République proclamée, un certain nombre d'entre eux ait envisagé l'éventualité d'un retour de Nice à l'Italie. Cette perspective pouvait convenir à la fois aux conservateurs, effrayés par l'anarchie dans laquelle la France semblait sombrer, aux libéraux lassés de l'autoritarisme de l'administration française, et aux républicains patriotes garibaldiens, pour lesquels Nice est incontestablement italienne.
- 70 Les troubles en eux-même ne peuvent donc pas, selon nous, être qualifiés de séparatistes. Il n'y eut pas, en effet, de tentative de renverser les autorités par les armes ou de soulever la population et l'expression employée par le préfet Dufraisse de « *vêpres niçoises* » semble extrêmement excessive. Il s'agissait avant tout d'une manifestation de joie habituelle lors de la proclamation des résultats, puis d'une réaction contre l'interdiction du *Diritto* et l'arrestation des meneurs du « *comité niçois* », réaction qui semble d'ailleurs montrer la tendance libérale des émeutiers, qui réagissent avant tout contre ce qu'ils considèrent comme un acte purement arbitraire de la part du préfet.
- 71 Le regard porté sur ces événements par les représentants de l'administration, et notamment par le préfet, est en effet extrêmement révélateur. Toute revendication d'italianité ou toute trace de particularisme est systématiquement analysée comme les prémices d'une revendication séparatiste. Si cette tendance renvoie au contexte extrêmement troublé dans lequel se trouve alors la France, elle nous semble également renvoyer à quelque chose de plus profond.
- 72 Tout se passe en effet comme si l'on assistait au choc de deux conceptions antagonistes de la nation : une conception républicaine classique d'une part, jacobine, pour laquelle toute

revendication d'altérité constitue une trahison, et qui est celle des représentants de l'administration et de Mark Ivan. Celle des notables locaux membres du comité niçois, dont la ville n'appartient à la France que depuis dix ans, semble plus libérale, plus ouverte sur la question de la nationalité, mais en même temps plus attachée à la défense du particularisme local. La crise de février 1871 prend alors les allures d'un hiatus entre deux cultures politiques et deux perceptions différentes de la nation.

## NOTES

1. - Nous tenons à remercier Ralph Schor et Jean-Paul Pellegrinetti pour leur aide et leurs conseils.
2. - Sur les militaires niçois, voir Hubert Heyriès, *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries, 1848-1871*, Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2001.
3. - La plupart de ces études s'appuient en fait sur le travail de Raymond Ciaï, *Le mouvement séparatiste dans le comté de Nice après l'annexion de 1860*, DES d'histoire, Université d'Aix-en-Provence, 1950, 82 p.
4. - Cf. sur ce sujet l'ouvrage de Maryline Crivello, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt (dir.), *Concurrence des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, 298 p., notamment l'article de Loïc Vadelorge, « Les affres de l'histoire locale, 1970-2000 », p. 37-47, sur l'ambiguïté des rapports entre histoire et pouvoir local.
5. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, Nice, Verani, sd [1875], 374 p. ; Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice ou les intrigues d'une candidature gouvernorépublicaine. Conte historico-fantastique du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nice, Cauvin, 1871, 128 p.
6. - Les travaux de Paul Guichonnet sur la Savoie constituent ici une source précieuse de questionnements. Cf. Paul Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2003, 352 p. et « Le plébiscite d'annexion de la Savoie (1860). Une relecture critique », in *Chemins d'histoire alpine. Mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, Annecy, 1997, p. 383-402. Pour le comté de Nice, cf. Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, Breil-sur-Roya, Éditions du Cabri, 2003, 343 p.
7. - Cf. notamment Denise Turrel (dir.), *Villes rattachées, villes reconfigurées, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Tours, Publications de la Maison des Sciences de l'Homme « Villes et territoires » Université François-Rabelais, 2003, 433 p.
8. - Cf. notamment les synthèses récentes de Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2001, 307 p., Patrick Cabanel, *La question nationale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 1997, 121 p.
9. - François Roth, *La guerre de 70*, Paris, Fayard, 1990, 778 p., Stéphane Audoin-Rouzeau, *1870. La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, 420 p.
10. - Archives départementales des Bouches-du-Rhône (ADBdR), 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
11. - ADBdR, 2U1/191, placard du Comité Niçois, 6 juillet 1870.
12. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 63.

13. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
14. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
15. - François Roth, *op. cit.*, p. 38.
16. - Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), 1M352, extrait du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 septembre 1870.
17. - ADAM, 1M352, rapport de la commission municipale au ministre de l'Intérieur, 6 septembre 1870.
18. - ADAM, 1M352, rapport de la commission municipal au ministre de l'Intérieur, 6 septembre 1870.
19. - ADAM, 1M352, dépêche télégraphique, 6 septembre 1870.
20. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 73 ; *Journal de Nice*, 12 septembre 1870.
21. - *Journal de Nice*, 13 septembre 1870.
22. - *Journal de Nice*, 15 septembre 1870.
23. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 75-76.
24. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 76-77.
25. - François Roth, *op. cit.*, p. 214.
26. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871 ; *Journal de Nice*, 12 septembre 1870.
27. - François Roth, *op. cit.*, p. 213.
28. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 77.
29. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 79 ; *Journal de Nice*, 25 septembre 1870.
30. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 87.
31. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 87.
32. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 80.
33. - *Journal de Nice*, 27 septembre 1870 ; ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871 ; IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 88.
34. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 88.
35. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 89-90 ; *Journal de Nice*, 26 septembre 1870 et 29 septembre 1870.
36. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 80-82.
37. - *Journal de Nice*, 30 septembre 1870.
38. - *Journal de Nice*, 9 octobre 1870.
39. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 90-92.
40. - François Roth, *op. cit.*, p. 61.
41. - François Roth, *op. cit.*, p. 213.
42. - *Phare du Littoral*, 1<sup>er</sup> novembre 1870.
43. - Parmi les autres membres de la députation se trouvent Seassaud, Verola, Pecoud et Peyrani.
44. - *Phare du Littoral*, 7-8 novembre 1870.
45. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
46. - François Roth, *op. cit.*, p. 213.
47. - *Phare du Littoral*, 12 novembre 1870 et 14-15 novembre 1870.
48. - *Journal de Nice*, 16 novembre 1870 ; *Phare du Littoral*, 16 novembre 1870.

49. - *Phare du Littoral*, 17 novembre 1870.
50. - *Le Phare du Littoral*, 20 novembre 1870.
51. - *Le Phare du Littoral*, 16 novembre 1870.
52. - *Le Phare du Littoral*, 27 novembre 1870.
53. - ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
54. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
55. - ADBdR, 2U1/191, circulaire imprimée destinée aux membres de l'association, 12 octobre 1870.
56. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
57. - *Le Phare du Littoral*, 30 décembre 1870.
58. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
59. - ADAM, 1M349, rapport du commissaire central de Nice au préfet, 10 février 1871.
60. - ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
61. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 102.
62. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 104-105.
63. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
64. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 104.
65. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
66. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
67. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
68. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 107-108.
69. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 109.
70. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871 ; ADBdR, 2U1/213, affiche datée du 1<sup>e</sup> février 1871
71. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
72. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
73. - *Le Phare du Littoral*, 27 novembre 1870.
74. - *Journal de Nice*, 23 novembre 1870.
75. - *Le Phare du Littoral*, 11 novembre 1870.
76. - *Le Phare du Littoral*, 11 novembre 1870.
77. - *Le Phare du Littoral*, 16 novembre 1870.
78. - *Le Phare du Littoral*, 24 novembre 1870.
79. - *Le Phare du Littoral*, 1<sup>er</sup> novembre 1870.
80. - *Le Phare du Littoral*, 27 novembre 1870.
81. - *Le Phare du Littoral*, 5 novembre 1870.
82. - *Le Phare du Littoral*, 9 décembre 1870.
83. - *Le Phare du Littoral*, 24 janvier 1871.
84. - *Le Phare du Littoral*, 2 février 1871.
85. - *Le Phare du Littoral*, 1<sup>er</sup> février 1871 et 3 février 1871.
86. - *Le Phare du Littoral*, 6 février 1871.
87. - *Le Phare du Littoral*, 4 février 1871.
88. - ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
89. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 112-115.

90. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 116-118.
91. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
92. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
93. - *Le Phare du Littoral*, 6 février 1871.
94. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871 ; ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
95. - ADBdR, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
96. - *Le Phare du Littoral*, 11 février 1871.
97. - *Le Phare du Littoral*, 16 février 1871.
98. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 127-128.
99. - *Le Phare du Littoral*, 11 mars 1871.
100. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
101. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 53 et p. 60-61.
102. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
103. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
104. - ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
105. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 77-78.
106. - Cf. Raymond Huard, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 493 p., ainsi que Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, 366 p.
107. - *Le Phare du Littoral*, 11 février 1871.
108. - ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
109. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
110. - Cf. Alain Corbin, *Le village des « cannibales »*, Paris, Aubier, 1990, 204 p. ; François Ploux, *De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 2003, 289 p. ; Raoul Girardet, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil, 1986, 210 p.
111. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
112. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
113. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
114. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
115. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
116. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
117. - ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
118. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
119. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
120. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.

121. - *Le Phare du Littoral*, 14 février 1871.
122. - ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
123. - ADBdR, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.
124. - *Le Phare du Littoral*, 11 février 1871.
125. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 139.
126. - *Le Phare du Littoral*, 15 février 1871.
127. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
128. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871 ; ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
129. - ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
130. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
131. - *Le Phare du Littoral*, 21 mars 1871.
132. - ADBdR, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871.
133. - *Le Phare du Littoral*, 12 mars 1871.
134. - *Le Phare du Littoral*, 12 mars 1871.
135. - Philippe Darriulat, *Les patriotes. La gauche républicaine et la nation, 1830-1870*, Paris, Seuil, 2001, 325 p.
136. - ADBdR, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.
137. - Cf. notamment Laurent Dornel, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette, 2004, 361 p.
138. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 84.
139. - Mark Ivan, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 131.
140. - *Le Phare du Littoral*, 14 mars 1871.
141. - *Le Phare du Littoral*, 15 mars 1871.
142. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 84 et p. 101.
143. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 103.
144. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 30 et p.40.
145. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 101.
146. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 31.
147. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 35-37.
148. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 6 et p. 23.
149. - Jean-Baptiste Toselli, *Trois journées belliqueuses à Nice*, p. 100.
150. - Jean-Baptiste Toselli, *Précis historique de Nice depuis sa fondation jusqu'en 1860*, Nice, Cauvin, 1867-1869, 4 vol. ; Jean-Baptiste Toselli, *Biographie niçoise ancienne et moderne*, Nice, Société typographique, 1860.
151. - Cf. notamment Philippe Darriulat, *op. cit.*, Laurent Dornel, *op. cit.*, et Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2004, 445 p.
152. - *Journal de Nice*, 11 décembre 1870 et *Memorandum dei comitati riuniri delle'emigrazione nizzarda*, Torino, Stampiera della Gazzetta del Popolo, 1871, 37 p.
153. - *Memorandum dei comitati riuniri delle'emigrazione nizzarda*, Torino, Stampiera della Gazzetta del Popolo, 1871, p. 32-34.
154. - *Le Phare du Littoral*, mars 1871.
155. - ADAM, 1M350, pétition au préfet, 14 juillet 1871.
156. - ADAM, 1M350, pétition au préfet, 14 juillet 1871.
157. - ADAM, 1M350, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 15 juillet 1871.

158. - ADAM, 1M350, lettre du consul de Gênes au préfet, 9 septembre 1871.

---

## RÉSUMÉS

En 1871 des troubles éclatent à Nice révélant la complexité de la situation politique locale. La guerre et la situation nationale influence les attitudes des hommes politiques locaux, tandis que les thèmes particularistes s'imposent de plus en plus dans les discours des politiques niçois. A cela s'ajoute le développement d'un courant séparatiste pro-italien lors de la proclamation de la République.

In 1871 disorders appeared in Nice revealing complexity of the local's political situation. The war and the national situation had an effect upon the political men's postures, while regionalist themes asserted themselves more and more into political natives of Nice's speeches. At that suited development of a secessionist pro-italian party at the time of Republic's proclamation.

## INDEX

**Mots-clés** : particularisme, Nice, crise politique, parti républicain, séparatisme, pouvoir local, identité locale

**Index chronologique** : XIXe siècle

## AUTEUR

**HENRI COURRIÈRE**

ATER – CMMC, Université de Nice Sophia-Antipolis